

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le cinq février à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur CAROUGE, Maire.

**Présents :** Bernard CAROUGE, Christine AUTENZIO, Michel LETISSIER, Valérie LYON, Dominique DOUTRELANT, Philippe HAUDECOEUR, Laurence NAVARRO-DREVET, Michel BENOIST, Jacques GUILLAUMY, Anne Marie RAVET, Germaine LIMMOIS, Marie-Noëlle HADEY, Michel DECOUTTERE, Sylvaine SPRIET, Anne WINCKEL, Vincent ZAKOSKI, Olivier CHARLES, Renée de LAUBRIERE, Jacques DALQUIE (*arrivé à 19h04 – vote à partir de la délibération n° 02/2020*), Pierre LIND, Gaël LARONCHE, Sébastien CHIMOT, Christine STEINER.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Valérie LEFEBVRE a donné pouvoir à Anne WINCKEL  
Vincent SEITA a donné pouvoir à Sébastien CHIMOT

**Absente :** Elisabeth LANDRIEUX.

---

**Monsieur CAROUGE** ouvre la séance à 19h00.

Il constate que le quorum est atteint.

**Monsieur Vincent ZAKOSKI** est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose ensuite aux membres du conseil municipal de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019.

Madame LARONCHE signale que le sujet relatif à l'aire de jeux n'apparaît sur ce procès-verbal.

Monsieur CAROUGE indique qu'il s'agit d'un oubli et que cet ajout sera fait.

**Le procès-verbal est adopté par 20 voix POUR et 5 CONTRE (Mmes LARONCHE, NAVARRO-DREVET, MM. LIND, CHIMOT et SEITA),**

Puis, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour du conseil municipal.

DELIBERATION N° 01/2020 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE
--

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

**ADOpte** la modification des statuts à l'article 5-3-6 -Création, aménagement et entretien de la voirie, création ou aménagement annexés à la présente délibération.

**DELIBERATION N° 02/2020 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS APPELES A SIEGER AU SEIN DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES)**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 20 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (Mmes LARONCHE, NAVARRO-DREVET, MM. LIND, CHIMOT et SEITA),

DESIGNE pour siéger au sein de la CLECT :

- M. Bernard CAROUGE : titulaire
- Mme Valérie LYON : suppléante

**DELIBERATION N° 03/2020 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GESTION RELATIVE AUX EAUX PLUVIALES URBAINES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE ET LA COMMUNE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 20 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (Mmes LARONCHE, NAVARRO-DREVET, MM. LIND, CHIMOT et SEITA),

APPROUVE le projet de convention de gestion relative aux eaux pluviales urbaines à intervenir entre la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et la commune, pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**DELIBERATION N° 04/2020 : COMPTE DE GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2019**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 20 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (Mmes LARONCHE, NAVARRO-DREVET, MM. LIND, CHIMOT et SEITA),

EMET un avis favorable au compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019 du service assainissement dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**DELIBERATION N° 05/2020 : COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2019**

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Christine AUTENZIO conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 19 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (Mmes LARONCHE, NAVARRO-DREVET, MM. LIND, CHIMOT et SEITA),

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2019 du service assainissement arrêté comme suit :

Réalisations Budgétaires	Investissement	Exploitation
Dépenses 2019	255 991.00 €	165 529.22 €
Recettes 2019	524 807.40 €	195 540.98 €

Excédent d'investissement 2019	268 816.40 €	
Déficit d'exploitation 2019		30 011.76 €
<b>Résultat antérieur reporté n-1</b>		
Excédent investissement 2018	396 036.79 €	
Excédent d'exploitation 2018		468 863.41 €
Résultat clôture de l'exercice		
Compte 001 excédent investissement	664 853.19 €	
Compte 002 recettes exploitation		498 875.17 €
<b>Restes à réaliser section investissement à reporter en N+1</b>		
Dépenses	25 651.10 €	
Recettes	2 683.00 €	
<b>Résultat net investissement moins financement RAR (Excédent restant)</b>	641 885.09 €	
<b>Résultat net exploitation (Excédent)</b>		498 875.17 €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT Compte 1068 recettes investissement</b>	0.00 €	

**DELIBERATION N° 06/2020 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SUITE A TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

**APPROUVE** la convention de mise à disposition suite à transfert de la compétence assainissement de la commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**DELIBERATION N° 07/2020 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES**

**CONSIDERANT** que Mesdames Marie-Noëlle HADEY, Anne Marie RAVET, Christine STEINER quittent la séance puisqu'elles sont intéressées en tant que membres du bureau d'associations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

**DECIDE** d'attribuer les subventions, pour l'exercice 2020, conformément au tableau qui est annexé à la présente délibération.

**DELIBERATION N° 08/2020 : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit les dépenses réelles inscrites sur l'année 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et des restes à réaliser 2018, dont l'affectation partielle est la suivante :

CHAPITRE	COMPTE	LIBELLE	BP	DM	TOTAL	RAR	25%
21	21312	Bâtiments scolaires	23 088 €		23 088 €	0 €	5 772 €
	21318	Autres bâtiments publics AP	471 590 €	61 574 €	533 164 €	74 178 €	
		Hors autorisations de programme	-350 000 €		-350 000 €		
		<b>Totaux</b>	121 590 €	61 574 €	183 164 €	74 178 €	27 246 €
	2188	Autres immo. Corporelles	30 444 €	6 861 €	32 195 €	1 153 €	7 760 €
21534	Réseaux d'électrification	126 806 €	2 960 €	129 766 €	78 928 €	12 709 €	

**DELIBERATION N° 09/2020 : APPROBATION DE LA CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE AI102 SITUEE DANS L'IMPASSE DU MOULIN**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** d'instituer au profit de la commune une servitude lui conférant le droit d'établir une canalisation souterraine d'eaux pluviales sur la parcelle cadastrée AI102, d'une contenance de 9597 m<sup>2</sup>, située au 16 rue du Moulin appartenant à M. Thierry MARILLIER.

**PRECISE** que cette servitude est mise en place à titre gratuit.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de servitude afférent avec Monsieur Thierry MARILLIER par devant Maître Charline DENIS, notaire à Crécy-la-Chapelle.

**DELIBERATION N° 10/2020 : CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DES PARCELLES AK 320, 321, 325, 332 ET 340 SITUEES RUE DES PRESLES (RESIDENCE DE TIRECHAPPE)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 21 VOIX POUR, 3 CONTRE (Marie-Noëlle HADEY, Valérie LEFEBVRE, Anne WINCKEL) ET 1 ABSTENTION (Renée de LAUBRIERE),**

**DECIDE** de procéder au classement dans le domaine public des parcelles AK 320, 321, 325, 332 et 340 situées rue des Presles dans la résidence de Tirechappe, et de leurs équipements (8 candélabres, 9 places de parking et 10 arbres) afin de les intégrer dans le patrimoine communal.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette intégration.

**DELIBERATION N° 11/2020 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES ASSOCIES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le programme et les modalités financières du groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services associés à passer avec le SDESM.

**ACCEPTE** les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'énergie et services associés.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

## LECTURE DES DECISIONS DU MAIRE

### N° 32/2019 du 22/10/2019

Demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre du Contrat d'Aménagement Régional (CAR) pour le projet d'extension de l'école maternelle « Les Promenades » et l'aménagement du Mail des promeneurs pour un montant total de 2 091 715.45 € HT, soit 2 510 058.54 € TTC.

Il est sollicité l'attribution d'une subvention de 1 000 000.00 € conformément au règlement du CAR.

### N° 33/2019 du 22/10/2019

Location d'un photocopieur couleur multifonction EPSON pour une durée de 36 mois auprès de la société GRENKE LOCATION SAS pour un montant de 36 € HT par mois, soit 108 € par trimestre.

### N° 34/2019 du 22/10/2019

Mise en service et maintenance d'un photocopieur multifonction EPSON.

Il est précisé que le coût des copies noir et blanc est fixé à 0.0070 € et couleur à 0.070 €.

De plus, un forfait SCAN sera appliqué, celui-ci étant fixé à 50.00 € HT par an.

### N° 35/2019 du 07/11/2019

Mise en demeure d'exécuter l'arrêté de péril ordinaire n° 191/2019 du 22 juillet 2019.

### N° 35/2019 BIS du 28/11/2019

Demande de subvention DETR 2020 au titre de l'entretien du petit patrimoine (rénovation de deux tours publiques).

Il est précisé que le montant total prévisionnel (tous lots confondus) de ce projet est le suivant :

<b>Montant HT :</b>	<b>35 052.70 €</b>
<b>TVA 20 % :</b>	<b>7 010.54 €</b>
<b>Total TTC :</b>	<b>42 063.24 €</b>

Subvention à solliciter à hauteur de 28 042.16 €.

### N° 36/2019 du 07/11/2019

Annulée.

### N° 37/2019 du 09/12/2019

Réalisation d'un emprunt auprès du Crédit Agricole Brie Picardie pour un montant de 150 000 euros destiné à financer le programme d'investissements de l'année 2019, et notamment des travaux de voirie (exemple : création d'un plateau surélevé).

Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

- Montant : 150 000 €
- Durée : 120 mois
- Périodicité : Trimestrielle
- Taux : fixe de 0.57 %
- Amortissement : échéances constantes
- Frais : 150 €

---

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour,

La séance est levée à 20 heures 12.